

PENSE- BÊTE



Une enseignante de ton école est renvoyée pour avoir eu des relations sexuelles avec un élève. Ton ami rétorque « Il est chanceux, j'aurais aimé que ce soit moi! »



UNE ENSEIGNANTE DE TON ÉCOLE EST RENVOYÉE POUR AVOIR EU DES RELATIONS SEXUELLES AVEC UN ÉLÈVE. TON AMI RÉTORQUE «IL EST CHANCEUX, J'AURAIS AIMÉ QUE CE SOIT MOI!»

> Quel est le problème?

L'enseignante a utilisé sa position d'autorité pour avoir des relations sexuelles avec un élève. Une personne mineure ne peut pas consentir à avoir des rapports sexuels avec un adulte en position d'autorité. C'était la responsabilité de l'enseignante de respecter la loi et de s'assurer du bien-être de ton élève.

Dans ses propos, ton ami contribue au mythe que les agressions commises par des femmes sur des garçons sont moins graves que si les genres étaient inversés. Il minimise aussi les conséquences qu'une telle situation peut avoir pour un élève qui la vit.

> Qu'est-ce que tu peux faire?

Tu as plusieurs options pour intervenir sans risque. Tu peux :

- Dire à ton ami que ce n'est pas correct de se moquer de la violence à caractère sexuel ;
- Te distancier : montre ta désapprobation en secouant la tête ou en t'éloignant ;
- Offrir ton soutien à l'élève qui a vécu la situation si tu le connais ;
- L'aider à trouver de l'aide : demande-lui de quoi il aurait besoin, tu peux trouver des ressources locales sur actionontarienne.ca



Si ça t'est arrivé

Souviens-toi que ce n'est pas ta faute et que tu n'es pas seul ou seule. Tu peux en parler à une personne en qui tu as confiance, ou appeler Jeunesse, J'écoute au **1-800-668-6868**.

La violence à caractère sexuel concerne tout le monde.

Plus d'information sur :

PENSE-BETE.CA